

Comment est calculée votre facture ?

Elle concerne une période d'environ six (6) mois depuis votre dernier relevé et comporte les rubriques suivantes :

Distribution d'eau

- Abonnement perçu indépendamment de toute consommation.
- 1ère tranche de consommation 30 m3 par semestre.
- 2ème tranche de consommation au-delà de 30 m3.



Collecte et traitement des eaux usées

- Abonnement perçu indépendamment de toute consommation.

Collecte et traitement des eaux usées

- Préservation des ressources en eau.
- Redevance pollution.

Redevances prélevées, sur chaque m3 d'eau facturé, reversées à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

- Redevance "Modernisation" des réseaux de collecte d'assainissement collectif.

Redevance prélevée, sur chaque m3 d'eau facturé aux abonnés raccordés ou raccordable à l'assainissement collectif, reversée à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Contactez la Régie des Eaux de Pourrières

- Pour signaler une fuite sur la voie publique, une question sur votre contrat ...
- Pour demander une intervention sur le réseau des eaux usées.